



Mission régionale d'autorité environnementale
Normandie

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Rouen, le 16 décembre 2022,

Mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie

Affaire suivie par : Corinne ETAIX

Tel : 01 40 61 79 29

Courriel : corinne.etaix@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des onze communes du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement O2 Bray (76)
Décision de la mission régionale d'autorité environnementale dans le cadre d'un recours gracieux

Monsieur le président,

Dans le cadre du recours gracieux reçu le 19 octobre 2022, vous demandez à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de reconsidérer sa décision du 1er septembre 2022 de soumission à évaluation environnementale du projet d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées des onze communes du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement O2 Bray.

La MRAe, réunie collégalement le 16 décembre 2022, a pris connaissance des éléments contenus dans votre courrier et dans les documents joints à l'appui de votre recours ; elle a décidé de donner suite à votre demande et donc de dispenser d'évaluation environnementale ce projet de zonage d'assainissement.

La nouvelle décision de la MRAe est mise en ligne sur le site internet des missions régionales d'autorité environnementale (rubrique MRAe Normandie) : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la mission régionale d'autorité environnementale,
la présidente,

Corinne ETAIX

SIAEPA O2 Bray
A l'attention de monsieur le président
47 bis rue de Flandre
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Copie à :
- Préfecture de la Seine-Maritime
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime